



ARRETE DU PRESIDENT
PORTANT PUBLICITE DES DECLARATIONS DE CREATIONS ET VACANCES
D'EMPLOIS DE CATEGORIES A, B et C
POUR LE DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

Le Président du Centre Départemental de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corse du Sud,

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

Vu la loi n°83.634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des Fonctionnaires, modifiée,

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que, les articles 23 et 41 de la loi n°84.53 du 26 Janvier 1984 modifiée, ont confié le soin aux Centres de Gestion d'assurer la publicité des créations et vacances d'emplois de Catégories A et B dont les concours ont été décentralisés et de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale, de toutes les collectivités territoriales relevant de leur ressort territorial.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories A, B, dont les concours ont été décentralisés, et de catégorie C, transmises par la totalité des Collectivités Territoriales du Département de la Corse du Sud, et enregistrées au secrétariat du Centre Départemental de Gestion de la Fonction publique Territoriale de la Corse du Sud, pour la période du 16 au 23 Mars 2018.

ARRETE

Article 1: Les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé, pour la période du 16 au 23 Mars 2018 qui comporte 7 déclarations.

Article 2: Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de BASTIA peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3: Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de Région,

Fait à Ajaccio le 23 Mars 2018,

Le Président
A. OTTAVI

**BULLETIN DE DECLARATIONS DE CREATIONS ET VACANCES D'EMPLOIS DE CATEGORIES A, B ET C DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
DE LA CORSE DU SUD**

Collectivités	Date Récep.	Date Enreg.	N° Enregistrement	Poste(s) déclaré(s)	Nombre de postes	Cat	Temps de Travail	Création ou Vacance	Observations
ARRETE N° 02A20180323640 DU 23 MARS 2018									
MAIRIE DE QUENZA	16.03	23.03	02A18030038	ADJOINT TECHNIQUE (Emploi polyvalent)	1	C	T.C	CR	Direct
MAIRIE DE SOLLACARO	20.03	23.03	02A18030752	ADJOINT TECHNIQUE	1	C	10 H 00	CR	Renouvellement contrat Article 3-3-4
COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU – PRUNELLI	20.03	23.03	02A18030863	REDACTEUR	1	B	T.C	CR	Liste d'aptitude
MAIRIE DE CUTTOLI – CORTICCHIATO	20.03	23.03	02A18030913	REDACTEUR	1	B	T.C	CR	Mutation
MAIRIE DE CALCATOGGIO	21.03	23.03	02A18031137	ADJOINT TECHNIQUE	1	C	T.C	CR	Direct
MAIRIE DE BONIFACIO	22.03	23.03	02A18031604	ADJOINT TECHNIQUE (Port de plaisance)	1	C	T.C	CR	Direct
MAIRIE DE BONIFACIO	23.03	23.03	02A18031754	REDACTEUR (Instructeur permis de construire)	1	B	T.C	CR	Article 3-2